

## demande de devis

# ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS D'ASBL



Vous pouvez demander un devis en renvoyant le présent formulaire rempli et daté par e-mail à [rc.asbl@ethias.be](mailto:rc.asbl@ethias.be) ou par courrier à Ethias, Cellule BBC South, voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège. Tél : 04 220 80 60.

### 1 IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION

Nom \_\_\_\_\_  
Rue \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_ Boîte \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_  
Tél. \_\_\_\_\_  
N° BCE 0 \_\_\_\_\_

### 2 MONTANT DES GARANTIES

Veuillez indiquer le montant de garantie souhaité en fonction du budget de votre asbl (revenus, subventions, ...).

Les primes indiquées couvrent tous les administrateurs de votre asbl.

Selon les comptes annuels, vérifiez les critères qui correspondent à votre asbl dans cet ordre :

	Montant de la garantie*
1° Chiffre d'affaires (70/74) < 350 000 euros <b>ET</b> total du bilan (20/58 ou 10/49) ≤ 175 000 euros	<input type="radio"/> 125 000 euros** <input type="radio"/> 250 000 euros***
2° Si votre asbl ne répond pas aux critères de la catégorie 1° : Chiffre d'affaires (70/74) < 700 000 euros <b>ET</b> total du bilan (20/58 ou 10/49) ≤ 350 000 euros	<input type="radio"/> 250 000 euros** <input type="radio"/> 500 000 euros***
3° Si votre asbl ne répond pas aux critères des catégories 1° et 2° : Chiffre d'affaires (70/74) ≤ 9 000 000 euros <b>ET/OU</b> total du bilan (20/58 ou 10/49) ≤ 4 500 000 euros	<input type="radio"/> 1 000 000 euros** <input type="radio"/> 1 250 000 euros***
4° Au-delà des montants prévus ci-dessus, nous vous invitons à compléter le questionnaire qui se trouve sur <a href="http://www.ethias.be/rc-administrateurs">www.ethias.be/rc-administrateurs</a> .	

\* Le montant de la garantie est accordé par sinistre et par année d'assurance.

\*\* Montants garantis conformément aux dispositions de l'article 2.57 du Code des Sociétés et des Associations du 23/03/2019 fixant les limites de responsabilité.

\*\*\* Des montants garantis plus élevés si vous souhaitez être assuré pour un montant supérieur à la limite indiquée à l'article 2.57 du Code des Sociétés et des Associations du 23/03/2019 (par exemple pour vous prémunir contre plusieurs sinistres potentiels au cours de la même année).

### 3 INFORMATION ADDITIONNELLES

Merci de répondre aux questions suivantes.

- L'asbl a-t-elle des arriérés de paiement vis-à-vis de l'ONSS, la TVA ou le fisc?  Oui  Non
- L'asbl a-t-elle connaissance d'actions en justice (amicables ou judiciaires) en cours contre ses administrateurs ou de circonstances et/ou d'erreurs professionnelles qui pourraient mettre en cause leur responsabilité civile ou pénale ?  Oui  Non
- L'asbl dispose-t-elle de fonds ou de subventions insuffisants pour garantir son fonctionnement ?  Oui  Non

**Si vous avez répondu « Oui » à une des questions précédentes, nous vous invitons à contacter nos services pour une offre personnalisée.**

**Le signataire déclare que les informations fournies dans ce document sont exactes et qu'il n'a délibérément omis aucun fait.**

Toute plainte relative au contrat d'assurance ou à la gestion d'un sinistre peut être adressée à :

- Ethias – Gestion des plaintes voie Gisèle Halimi 10 4000 Liège gestion-des-plaintes@ethias.be
- Ombudsman des assurances – Square de Meeûs 35 1000 Bruxelles www.ombudsman-insurance.be

#### **Protection des données personnelles**

Soucieuse d'appliquer la nouvelle réglementation GDPR protégeant vos données personnelles, Ethias s'engage pleinement à respecter vos droits en la matière.

Ainsi, Ethias, en sa qualité de responsable du traitement de vos données personnelles, les rassemble pour les finalités suivantes : gestion des fichiers de la clientèle, évaluation des risques, gestion des contrats et des sinistres, opérations de promotion et de fidélisation, enquêtes de satisfaction, prospection et profilage, élaboration de statistiques et d'études actuarielles, exercice des recours, gestion des réclamations et des contentieux, exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur et lutte contre la fraude.

Ethias traite vos données sur les bases juridiques suivantes :

- afin de respecter toutes les obligations légales, réglementaires et administratives auxquelles elle est soumise ;
- dans le cadre de l'exécution de vos contrats ou pour prendre des mesures précontractuelles à votre demande ;
- pour des raisons qui relèvent de son intérêt légitime, au premier rang desquelles figurent :
  - la lutte contre la fraude ;
  - la connaissance de ses clients et de ses prospects, en vue de les informer de ses activités, produits et services ;
  - la bonne exécution des contrats souscrits par ses assurés ;
  - la sauvegarde de ses intérêts propres et de ceux de ses assurés.

Dans tous ces cas, Ethias veille alors à préserver un juste équilibre entre ses intérêts légitimes et le respect de votre vie privée ;

- le cas échéant, lorsqu'elle a obtenu votre consentement.

Ces données peuvent être, si nécessaire, communiquées aux catégories de destinataires suivantes :

- vos conseillers (avocats, experts, médecins-conseils, ...);
- les collaborateurs et conseillers d'Ethias ;
- les autres entités du groupe, leurs collaborateurs et conseillers ;
- les sous-traitants de quelque nature que ce soit (informatiques et autres), et partenaires commerciaux d'Ethias ;
- tous les prestataires intervenant dans le cadre de l'exécution des contrats et du règlement des sinistres ;
- les banques, les entreprises d'assurances et de réassurance, les courtiers et les bureaux de règlement ;
- les autorités et organismes publics (police, justice, sécurité sociale, ...);
- les autorités de contrôle et l'Ombudsman des assurances.

Notre charte Privacy vous fournira des informations plus détaillées sur les destinataires en question.

Ethias ne conserve vos données personnelles que pour la durée nécessaire au traitement pour lesquelles elles ont été collectées. Cela implique que les données traitées sont conservées pendant toute la durée du ou de vos contrat(s) d'assurance, du ou des sinistre(s), la période de prescription légale ainsi que tout autre délai de conservation qui serait imposé par la législation et la réglementation applicable. La durée de conservation varie en fonction du type de données et de réglementations.

Vous pouvez avoir accès aux données vous concernant et en obtenir la rectification au moyen d'une demande datée et signée accompagnée d'une photocopie recto verso de votre carte d'identité, adressée à :

Ethias  
Data Protection Officer  
voie Gisèle Halimi 10  
4000 Liège  
privacy\_request@ethias.be

Vous pouvez vous opposer gratuitement et à tout moment à l'utilisation de vos données à des fins de prospection commerciale et/ou de marketing direct.

En outre, dans certains cas bien précis, la réglementation GDPR vous permet, de demander la limitation du traitement, d'obtenir une copie de vos données (droit de portabilité) et d'en demander l'effacement. Ce droit à l'effacement n'est toutefois pas absolu. Pour plus de détails quant à l'exercice de vos droits, nous vous renvoyons à la Charte Privacy disponible sur le site [www.ethias.be](http://www.ethias.be). Enfin, toute réclamation peut être adressée à l'

Autorité de Protection des Données  
Rue de la Presse 35  
1000 Bruxelles  
Tél. : +32 2 274 48 00  
[www.autoriteprotectiondonnees.be](http://www.autoriteprotectiondonnees.be)

Fait à

le

**Nom et fonction du représentant autorisé**